Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213500267-20251212-D_2025_18-DE

Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montauban

COMMUNE DE BLERUAIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par Madame LECOMTE Maryse, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mme LECOMTE Maryse, Mr Thomas ELY, Mr Alain LESEC, Mme Jessica TARDIVON ; Mr Daniel LECHEVESTRIER ; Mme EBY Lucienne ; Mme Sylvie DELALANDE ; Mme DELALANDE Patricia

Excusés : Mr Maximilien DELORME ; M. LEBOULANGER Serge (donne pouvoir à Mr Daniel LECHEVESTRIER)

Nombre de conseillers : en exercice = 10
Présents = 8
Votants = 9

Convocation : 02 décembre 2025

Délibération n° 2025.18
FINANCES : Devis pour les missions complémentaires dans le cadre de la rénovation de l'église

Madame le Maire présente les offres reçues pour le diagnostic plomb et amiante avant les travaux de la rénovation de l'église Saint Armel, la mission SPS et le contrôle technique :

DESIGNATION	ESTIMATION APD	BTP CONSULTANT	QUALICONSULT
DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB	-	1 550,00 €	1 380,00 €
MISSION SPS	2 285,88 €	1 995,00 €	1 980,00 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	3 047,84 €	2 500,00 €	2 660,00 €
OPC	3 047,84 €	-	-
TOTAL H.T. TRAVAUX	8 381,56 €	6 045,00 €	6 020,00 €
T.V.A. 20%	1 676,31 €	1 209,00 €	1 204,00 €
TOTAL T.T.C.	10 057,87 €	7 254,00 €	7 224,00 €

Après avoir étudié les différentes propositions et afin de faciliter la gestion des travaux en ayant qu'un seul interlocuteur, les élus à l'unanimités des membres présents, retiennent la proposition de la société BTP Consultant pour un montant de 6045 € HT et chargent Madame le Maire de signer tout acte relatif à cette affaire.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE BLERUAIS (Ille-et-Vilaine) Rép. Française

Le Maire,
Maryse LECOMTE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 12/12/2025